



**Service Restauration scolaire
(Surveillance des cours et
Restauration)**

*Date limite de réception du dossier
en mairie le vendredi 15 juillet 2022*

INSCRIPTIONS ANNÉE-SCOLAIRE 2022/2023

La mairie de Pierres organise un service de restauration scolaire auquel vous pouvez inscrire votre enfant : la présente fiche est à rendre uniquement en cas d'inscription.

L'ENFANT : Nom et Prénom : _____ né(e)le ____|____|_____

Sera inscrit en Maternelle P.S M.S G.S Élémentaire CP CE1 CE2 CM1 CM2

LES PARENTS : mariés vie maritale seul(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve) / **Responsable légal :** Père Mère

PÈRE : Nom et Prénom : _____ autre

☎ Domicile ____|____|____|____|____ Port. ⁽¹⁾ ____|____|____|____|____ Travail ____|____|____|____|____ n° poste ____

Email : -----@----- Profession : -----

Adresse complète de résidence : _____

MÈRE : Nom et Prénom : _____

☎ Domicile ____|____|____|____|____ Port. ⁽¹⁾ ____|____|____|____|____ Travail ____|____|____|____|____ n° poste ____

Email : -----@----- Profession : -----

Adresse complète de résidence : _____

RESTAURATION SCOLAIRE (surveillance des cours et repas) voir le règlement intérieur

Si oui, choisissez la Formule :

Annuelle régulière : Planning semaine à cocher (de 1 à 4 jours)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Mensuelle occasionnelle

A compter du : _____

Pour établir le tarif des repas joindre la copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.
En décembre 2022, il faudra fournir la copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

N° allocataire CAF : _____ (joindre la copie d'un justificatif)

Médecin de famille _____ ☎ ____|____|____|____|____

Observations médicales particulières (allergies, PAI ...) ou autres : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom et prénom : _____

_____ ☎ ____|____|____|____|____

Adresse : _____

L'inscription de notre (mon) enfant au service de surveillance des cours et de restauration scolaire entraîne l'approbation sans réserve et dans son intégralité du règlement intérieur.

Toute information manquante entraînera la non-validation du dossier

Date limite de réception du dossier en mairie vendredi 15 juillet 2022.

Au-delà de cette date 10€ seront demandés pour gestion administrative des dossiers remis en retard.

Fait à _____ le : ____|____|_____ Signature des Parents ou du représentant légal